



# ANNEXE 10

## CV DES ASSOCIES DE LA SCEA GRARD B ET D

### GRARD Bruno,

né le 30 novembre 1958 à BAPAUME,

est âgé de 58 ans, marié, 3 enfants

il est co gérant de la SCEA GRARD B ET D à BEHAGNIES.

- 1977** Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles (BEPA) Agriculture et Elevage sous option Elevage dominant à St Eloi BAPAUME.  
Service Militaire  
Aide sur l'exploitation familiale à BEHAGNIES.  
Associé en GAEC avec 2 frères (Endives, Pomme de Terre et atelier de taurillons) à BEHAGNIES.
- 1992** Création de l'exploitation individuelle : Bruno GRARD  
activité principale : l'élevage de bovins à l'engrais à BEHAGNIES.
- 2012** Gérant de la SCEA GRARD B ET D spécialisée en élevage de bovins  
**Titulaire de l'Attestation de Transport d'Animaux Vivants**  
**Titulaire des Permis de Conduire Lourd**  
**Titulaire du Certiphyto.**

### GRARD Damien,

né le 27 février 1985 à ARRAS,

est âgé de 31 ans, marié 2 enfants

il est co gérant de la SCEA GRARD B ET D à BEHAGNIES.

- 2003** Bac *Technologique* STAE Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement (STAE) option Productions Animales.  
Stage dans un élevage de 10000 bovins en Italie à ALESSANDRIA,  
Stage dans un élevage de vaches laitières à MAUBEUGE,
- 2005** BTSA ACSE (Analyse et conduite de systèmes d'exploitation) à St Eloi BAPAUME,  
Salarié durant 1 an dans une exploitation de bovins à CLERMONT FERRAND,
- 2007** Pré-Installation à titre individuelle sur une exploitation de 37 ha
- 2012** Installation avec la création d'un atelier de 400 bovins à BEHAGNIES
- 2014** Gérant de la SCEA GRARD B ET D spécialisée en élevage de bovins  
**Titulaire de l'Attestation de Transport d'Animaux Vivants**  
**Titulaire des Permis de Conduire Lourd Super Lourd**  
**Titulaire du Certiphyto – décideur applicateur.**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

# BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES AGRICOLES

OPTION : Agriculture Elevage

Sous-option : Elevage d'ovins

Le Ministre de l'Agriculture,

Vu la loi n. 60-791 du 2 août 1960 relative à l'enseignement et à la formation professionnelle agricoles,

Vu le procès-verbal de l'examen ouvert en vue de l'attribution du brevet d'études professionnelles agricoles (cycle court) en 1973,

sur la proposition du Jury, délivre à Monsieur GARRD BARRA né le 30-11-1958 à Bapaume département du Pas de Calais le présent diplôme.

Enregistré sous le N° 02 33 258 AEE

Pour ampliation : multicopie par M. le

Renard



Pour le Ministre et par autorisation :

L'Ingénieur Général d'Agronomie

Pr. L. Ingénieur

L'Ingénieur

Chef d'Agronomie

L'Ingénieur

Général

d'Agronomie





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de la région ALSACE

# BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE

*Vu le procès verbal de l'examen du Brevet de Technicien Supérieur Agricole établi le 24 juin 2005  
par le Président du jury,*

*le Diplôme du Brevet de Technicien Supérieur Agricole*

**Option : ANALYSE ET CONDUITE DE SYSTEMES D'EXPLOITATION**

*est délivré à M. GRARD DAMIEN FERNAND CHRETTEN,*

*né le 27/02/85,  
à ARRAS (PAS DE CALAIS),*

*et enregistré sous le numéro 05/Q/K11100/01698-1*

Pour expédition conforme :  
Le Chef du Service Régional de la  
Formation et du Développement

Francis HILDENBRAND



Signature du Titulaire



Fait à STRASBOURG, le 10 octobre 2005



Par délégation et par délégation :  
Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt,  
Jean-Jacques DUCROS



**ATTESTATION**

Je soussigné Marc FRERE expert comptable article 83TER au CER France Nord – Pas-de-Calais, atteste que la SCEA GRARD B et D – 1 Rue de Bihucourt – 62121 BEHAGNIES est adhérente à notre organisme pour la tenue de sa comptabilité.

Attestation établie pour valoir ce que de droit

Fait à Bapaume  
Le 27 juillet 2016

Marc FRERE



*Siège social :*  
5bis Haute Rue - BP 10019  
Radinghem-en-Weppes  
59481 HAUBOURDIN  
CEDEX  
Tél : 03 28 82 21 21  
Fax : 03 28 82 21 00

*Retrouvez les adresses de nos  
implantations sur notre site internet*

[www.5962.cerfrance.fr](http://www.5962.cerfrance.fr)  
[contact@5962.cerfrance.fr](mailto:contact@5962.cerfrance.fr)





CAISSE DE CREDIT MUTUEL ARRAS  
10 RUE D DELANSORNE 62033 ARRAS CEDEX  
☎ 08 20 35 20 13 (Service 0,12 €/min + prix appel) FAX 03 21 71 12 12 ✉ 02608@cmne.fr BIC : CMCIFR2A

## ATTESTATION DE BONNE TENUE DE COMPTE

Nous soussignés CAISSE DE CREDIT MUTUEL ARRAS

représenté(e) par Laurent SIMEONI,

attestons qu'à ce jour les comptes de :

SCEA GRARD B ET D 1 RUE DE BIHUCOURT 62121 BEHAGNIES, client(e) de notre établissement depuis 10 ans,

fonctionnent à notre entière satisfaction et que SCEA GRARD B ET D n'a eu aucune difficulté financière ni aucun incident de paiement avec notre établissement.

La présente attestation ne constitue ni une garantie ni un engagement de consentir un crédit à SCEA GRARD B ET D et ne saurait à aucun moment engager notre établissement vis-à-vis des tiers.

Fait le 28 juin 2016

Laurent SIMEONI  
Charge de Clientèle - Professionnels  
ecp-arras@cmne.fr



ATT01



# ANNEXE 15

SCEA GRARD B ET D  
1 RUE DE BIHUCOURT

62121 BEHAGNIES

## Dossier économique

Du 01/03/2015 au 29/02/2016

Dossier N° 04031 6530 - 04

Votre entreprise



Compte rendu de visite  
Présentation/Assolement

Analyse économique



Synthèse de l'exercice  
Structure financière et rentabilité financière  
Développement durable

Analytique



Du produit au résultat  
Charges de structures

Juridique



La situation des associés

Comptable



Du résultat économique au résultat comptable  
Soldes intermédiaires de gestion  
Votre compte de résultat  
Votre bilan  
Votre tableau de financement  
Stocks

A15  
1/6



## Le mot du directeur

Cher adhérent,

J'ai le plaisir de vous adresser ce dossier de gestion. Personnalisé et spécifique à votre activité, il concrétise notre volonté d'écoute accrue de vos besoins, de renforcement de la proximité et d'un accompagnement sur mesure. Il se veut le reflet de la relation globale que nous entretenons : votre chargé de clientèle pour l'anticipation et la coordination, votre comptable pour le réglementaire et votre (vos) conseiller(s) pour l'accompagnement spécifique.

Clair et illustré, ce document doit devenir votre référentiel d'activité et l'outil d'aide au pilotage de votre entreprise. Fruit d'un travail partagé par toutes nos équipes, j'espère qu'il vous apportera toute satisfaction.

Vos interlocuteurs restent à votre disposition afin de vous fournir des informations complémentaires. Sachez que vous pouvez dès à présent le télécharger dans votre espace personnel en vous connectant sur notre site internet : <http://www.5962.cerfrance.fr>

Je souhaite vous remercier à nouveau pour la confiance que vous nous témoignez au quotidien. Nos équipes restent à votre écoute et sont mobilisées pour répondre à vos attentes.

Je m'associe à tous les collaborateurs du CERFRANCE Nord - Pas de Calais pour vous transmettre nos meilleurs sentiments.

Grégory DENYS  
Directeur Général  
CERFRANCE Nord - Pas de Calais





Votre entreprise produit conformément au(x) signe(s) de qualité suivant(s):

**Ressources humaines (Unité de Travailleur Agricole)**

	UTA
Associé(s) exploitant(s)	2.00
Conjoint, aide familial	
Salarié(s) permanent(s)	3.95
Salarié(s) temporaire(s), groupement d'employeurs ou autre	0.17
<b>Main d'oeuvre totale participant aux travaux (équivalent temps plein)</b>	<b>6.12</b>

**Foncier**

	Surface
Surface totale	103.72
Dont en propriété de la société	
Dont surface louée et mise à disposition	103.72
Dont location précaire ou annuelle	

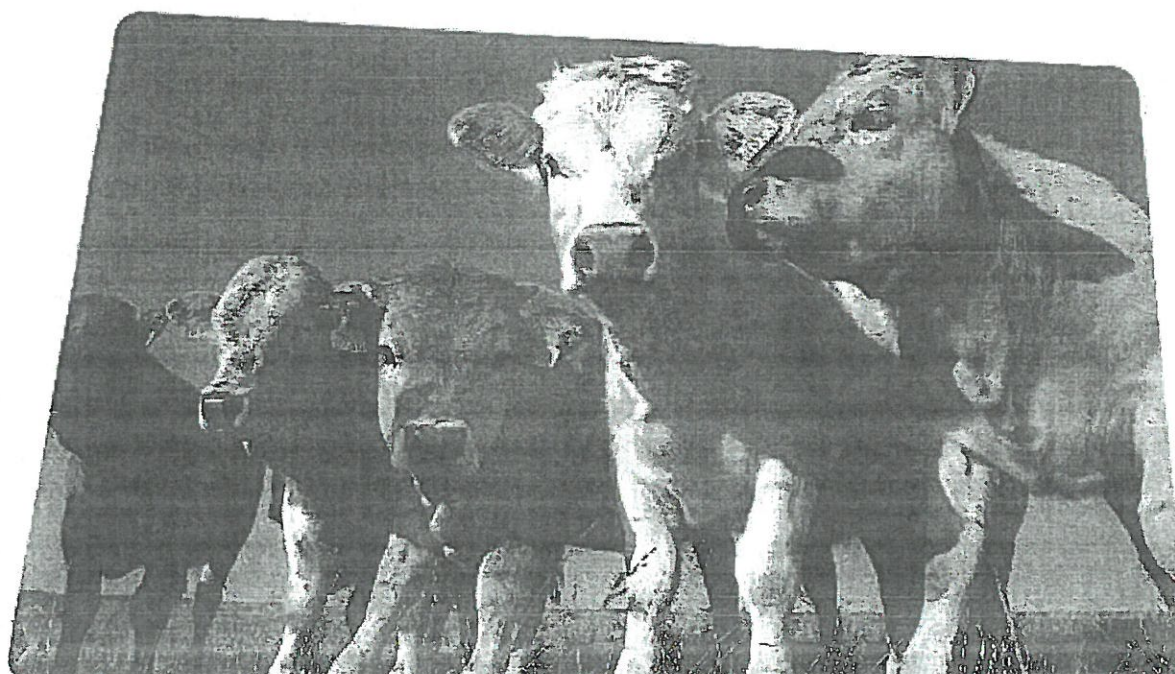
**Droits à produire et facteurs de production**

	Unité
Nombre de DPU détenus	
Droits Pmtva	
Nb De Bovins Mâles Vendus	
Nombre Vaches Allaitantes	

**Autorisation de production**

	Unité

	Surface	Rendement	Surface N-1
<b>Grandes cultures et légumes plein champ (en Ha)</b>			
Blé	22.63	10.22	26.98
Maïs Grain	22.94	10.00	13.82
Betterave à Sucre	14.32	89.41	17.52
Pomme de Terre Consommation			6.37
Colza d'Hiver	5.26	5.85	
<b>Sous-total</b>	<b>65.15</b>		<b>64.69</b>
<b>Surfaces fourragères (en Ha)</b>			
Prairies Permanentes	39.75		38.15
<b>Sous-total (dont dérobée)</b>	<b>39.75</b>		<b>38.15</b>
<b>Surfaces totales récoltées de l'exercice</b>	<b>104.90</b>		<b>102.84</b>

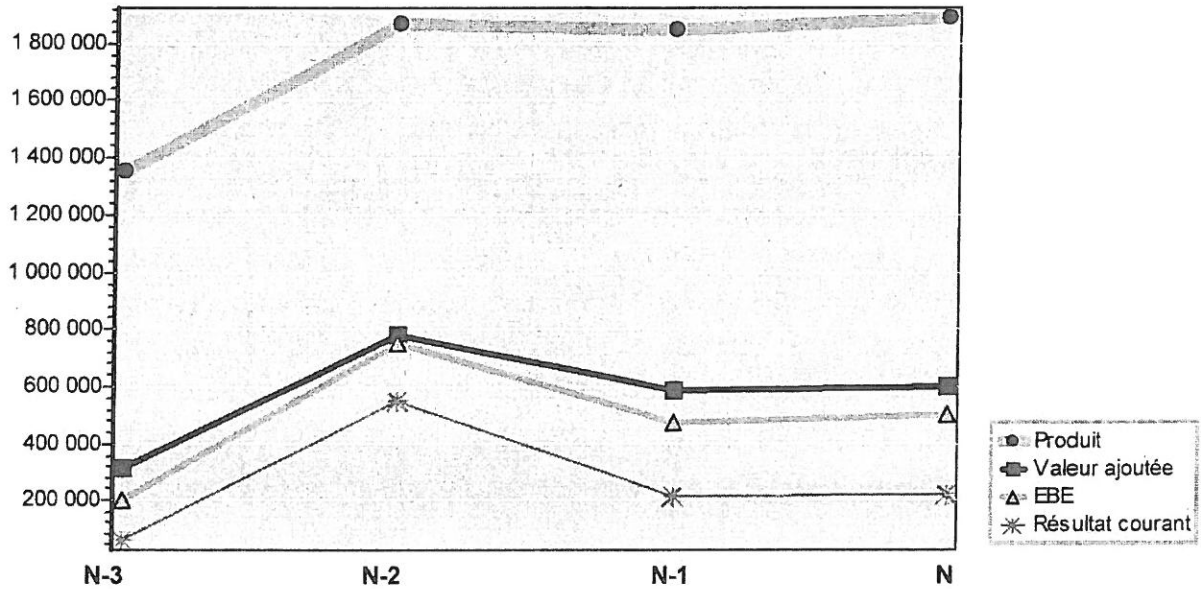






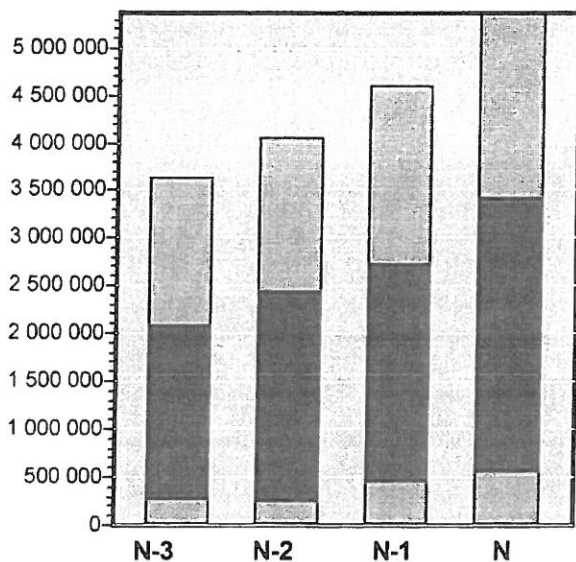
### Chiffres clés

#### Efficacité économique



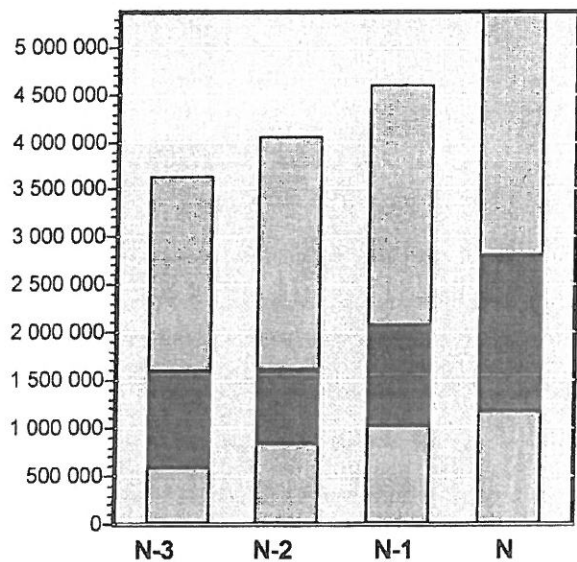
Ce graphique permet de mettre en évidence le lien entre les produits et le résultat final, et leur évolution dans le temps. La valeur ajoutée et l'EBE permettent de mesurer l'évolution de l'efficacité de l'entreprise.

#### Actif bilan



- Actif immobilisé
- Stocks et en cours
- Créances et disponibilités

#### Passif bilan



- Capitaux propres
- Dettes MT et LT
- Dettes CT

Le total du bilan indique la masse de capitaux nécessaires à l'exercice de votre activité. L'actif du bilan de votre entreprise représente l'ensemble des biens constituant les moyens de production dont l'entreprise est propriétaire. Le passif permet de visualiser les sources de financement, l'acquisition ou la production de biens.



#### Chiffres clés

Date de clôture de l'exercice	28/02/14	28/02/15	29/02/16
Durée de l'exercice (en mois)	12	12	12

Structure			
Surface totale	103.72	103.72	103.72
Main d'oeuvre totale	4.00	4.50	6.12

Produits, aides et prix des principales productions			
Droits à Paiement Unique	122203	115741	109695
Produits (hors DPU)	1868334	1848027	1888833
Dont végétaux	142883	133411	105692
Dont animaux	1523019	1535835	1593526
Prix unitaire : BOVINS VIANDE	1795.28	1918.58	1905.32
Prix unitaire : BETTERAVE A SUCRE	28.73	27.86	26.83

Evolution des principales charges			
Intrants / ha (engrais sèmerces traitements)		498	320
Charges aliments concentrés produits et achetés	612 689	769 160	816 866
Charges de structures totales	548 679	675 887	698 920

Efficacité économique de votre entreprise			
Valeur ajoutée économique	779 328	584 409	596 587
Valeur ajoutée / produit	41.71 %	31.62 %	31.58 %
Valeur ajoutée / UTA (totale MO y compris groupement employeur)		129 868	97 481

Equilibre financier et résultat économique			
EBE économique	753 385	477 988	502 982
(+/-) Annuité, produit et frais financier CT	647 820	290 762	362 199
= Revenu disponible économique	105 564	187 226	140 783

Résultat courant économique	550 177	213 636	226 406
(+/-) Résultat exceptionnel	1 471	86 981	73 346
Rémunération nette des associés	74 534	8 716	23 537
= Résultat économique de l'entreprise	477 115	291 901	276 215

Solidité financière de l'entreprise	28/02/14	28/02/15	29/02/16
Total actif	4 050 k€	4 596 k€	5 368 k€
Capitaux propres et comptes associés	2 436 k€	2 535 k€	2 571 k€
Autonomie financière (capitaux propres/actif)	55 %	55 %	48 %
Fonds de roulement	1 688 k€	1 684 k€	2 218 k€
Trésorerie nette globale	- 588 k€	- 586 k€	- 623 k€

Les investissements et financements	28/02/14	28/02/15	29/02/16
Acquisition d'immobilisations	250 k€	603 k€	406 k€
Nx emprunts LT et MT	378 k€	486 k€	900 k€
Vente d'immo	28 k€	220 k€	160 k€
Subventions	k€	k€	k€
Autofinancement de l'année	- 156 k€	- 103 k€	- 654 k€
Variation de stock	370 k€	89 k€	568 k€



### Efficacité économique de votre entreprise

	Votre entreprise	Repères	Analyse
Produit / UTA	308 633 €	90 000 €	☹️
DPU / produit	6 %	23 %	☹️
Marge brute / produit	43 %	51 %	☹️
Valeur ajoutée / produit	32 %	30 %	☹️
EBE / produit	27 %	35 %	☹️

### Solidité financière de votre entreprise

Actif immobilisé 1 972 k€  
(dont animaux)

#### Actif circulant

Stocks 2 828 k€  
circulants

Créances et 569 k€  
disponibilités

Fond de roulement  
2 218 k€

Capitaux propres  
2 571 k€  
48 %

Emprunts et dettes  
moyen terme

1 619 k€

Emprunts et dettes 1 178 k€  
court terme

**Total bilan : 5368 k€**

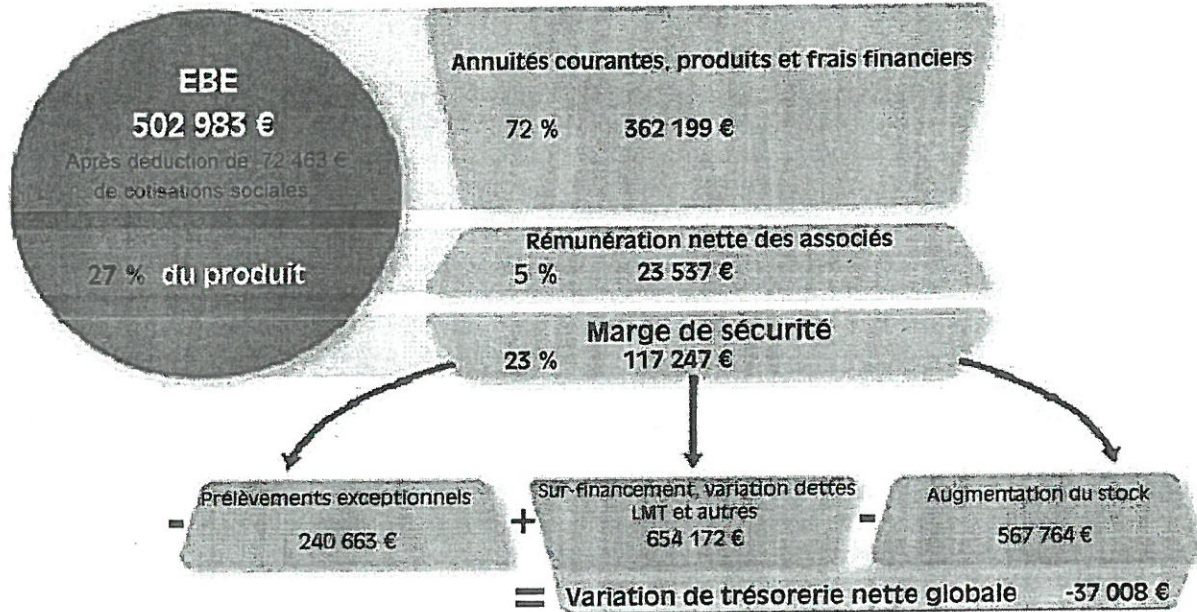
### Efficacité des moyens de production

	Votre exploitation	Repères	Analyse
Valeur Ajoutée / Actif immobilisé	30 %	2 %	☹️
Fond de roulement / produit	117 %	60 %	☹️
Résultat financier / produit	- 3 %	- 4 %	😊

Les repères sur cette page et les suivantes sont fournis à titre indicatif et émanent d'un panel de clients CERFRANCE du même domaine d'activité. Ils nécessitent une analyse complémentaire pour toute prise de décision de gestion.



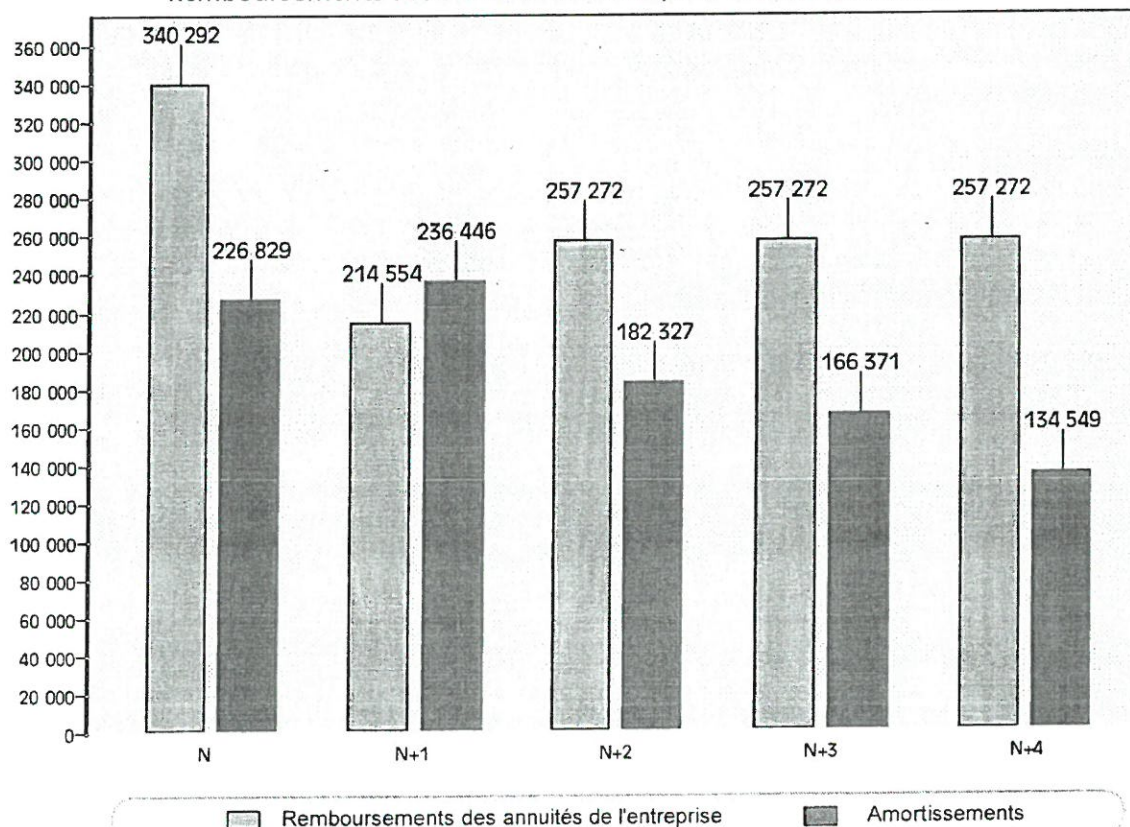
#### Equilibre financier



Total des Prélèvements: 336663 € (Rémunération nette des associés + Cotisations sociales + Prélèvements exceptionnels)

#### Prévisionnels emprunts et amortissements

Remboursements des annuités de l'entreprise et Amortissements



Vous devez veiller à ce qu'il y ait une cohérence entre le niveau d'annuité et le montant des amortissements, ce qui est un signe de financement adapté de votre entreprise.



### Quelques définitions

**Efficacité économique** : *Valeur ajoutée / Produit \**

La valeur ajoutée mesure la valeur ou la richesse générée par l'entreprise en optimisant ses charges externes. Cette valeur doit permettre de rémunérer la main d'œuvre de l'exploitation, d'assurer le renouvellement de l'outil de travail et son financement. Ramenée sur le Produit de l'entreprise, ce ratio permet d'indiquer la durabilité de cette dernière. Ainsi, plus le ratio est élevé, plus l'entreprise est pérenne.

**Sensibilité aux aides** : *Aides / Produit \**

Par aides sont recensées les subventions et les indemnités (*de fonctionnement*) perçues par l'entreprise. Ce ratio a pour vocation d'évaluer la dépendance ou l'indépendance de l'entreprise vis-à-vis des aides. Ainsi, plus la part des aides sera faible, moins l'entreprise sera impactée dans son développement par des réformes sur ces aides.

**Efficacité du capital** : *Excédent Brut Exploitation / Capital d'exploitation hors foncier \**

L'EBE donne une vision objective de l'entreprise et permet de déterminer la rentabilité de son exploitation. Comparé au capital d'exploitation, il permet de mesurer la capacité de l'entreprise à dégager de la trésorerie en tenant compte des moyens de production nécessaires.

**Nombre d'UTA total** :

Cet indicateur traduit la capacité de l'entreprise à générer de l'emploi en qualité de chef d'entreprise.

**Ressources par UTA totaux** : *Ressources de l'entreprise / Nombre d'UTA totaux (Exprimée en € / UTA)\**

Les ressources de l'entreprise sont obtenues par la somme du revenu disponible économique, de la rémunération du personnel, les charges sociales du personnel, des cotisations sociales de l'exploitant et des abondements. Ainsi, ce ratio mesure la capacité « théorique » de l'entreprise à rémunérer l'ensemble de la main d'œuvre (*famille, salarié permanent, temporaire ou saisonnier*). Il peut contribuer à la motivation et à la fidélisation de la main d'œuvre.

**Capital d'exploitation / UTA** :

Le capital d'exploitation, principalement constitué du foncier, le cheptel, les végétaux constituant le support de la production et les bâtiments, met en évidence la valeur, la pérennité et la capacité d'anticipation de l'entreprise. Ramené à l'unité de travail annuel, il permet de mesurer la valeur du capital investi par Unité de Travail Annuel et la transmissibilité de l'entreprise.

**Diversité d'assolement**: *Surface de la culture dominante (Hors prairies permanentes) / SAU \**

Cet indicateur mesure le nombre de cultures composant l'assolement. Un pourcentage faible indique un assolement diversifié permettant - entre autre - d'assurer la biodiversité agricole.

**Part des intrants / Produit** : *Intrants (engrais, semences, phytosanitaires, aliments) / Produit \**

La maîtrise des intrants au niveau d'une entreprise est un double enjeu : économique et environnemental. Plus ce ratio est faible, plus l'entreprise montre une faible dépendance aux intrants et une maîtrise de sa conduite technique.

**Cout d'énergie directe / Produit** : *Coût d'énergie directe (fuel, gasoil, électricité, gaz) / Produit \**

Le cout d'énergie directe permet de quantifier l'énergie directement consommée sur l'entreprise. La diminution de ce ratio pourra être révélatrice d'un gain financier et environnemental global en minimisant au mieux l'impact sur la productivité. Sa mesure reste un enjeu important dans la contribution de la réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre.

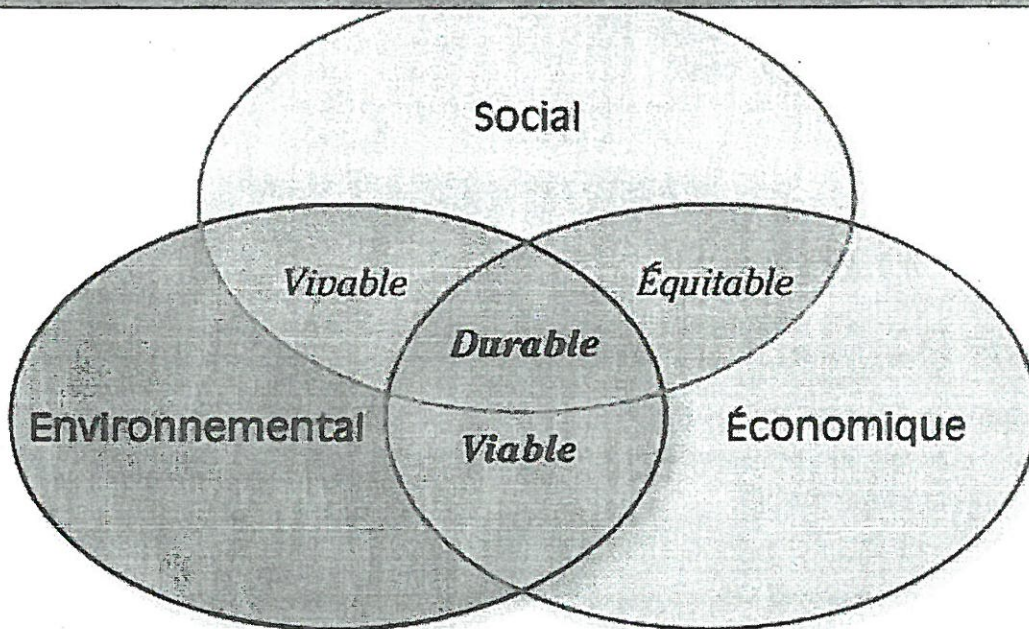
\* Les définitions et les modes de calcul de ces indicateurs sont propres à CERFRANCE. Ils ne peuvent pas être utilisés pour vérifier le respect des diverses réglementations en vigueur.



**Indicateurs**

**Synthèse**

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leur besoin. Cette démarche de progrès incite le chef d'entreprise à s'interroger sur les impacts de son activité et les moyens de les réduire. Elle conduit à rechercher un développement économique plus harmonieux, plus respectueux de l'homme et de son environnement.  
Rapport BRUNTLAND



<b>Economique et financier</b>	<b>Votre exploitation</b>	<b>Repère</b>	<b>Analyse</b>
Efficacité économique : valeur ajoutée/produit	32 %	0 %	
Sensibilité aux aides : aides/EBE	22 %	0 %	
Efficacité du capital : EBE/capital d'exploitation hors foncier	9 %	0 %	

<b>Social</b>	<b>Votre exploitation</b>	<b>Repère</b>	<b>Analyse</b>
Nombre total d'UTA	6.12	0.00	
Ressources par UTA	43 137 €	0 €	
Capital d'exploitation par UTA	877 154 €	0 €	

<b>Environnement</b>	<b>Votre exploitation</b>	<b>Repère</b>	<b>Analyse</b>
Diversité d'assolement	22 %	0 %	
Intrants (engrais, semences, traitements, aliments) / produit	2 %	0 %	
Coût énergie directe (fuel, GO, essence, edf, gaz) / produit	2 %	0 %	

	<b>28/02/2015</b>	<b>29/02/2016</b>
<b>PRODUITS OPÉRATIONNELS (PO)</b>		
-dont animaux	1 535 835	1 593 527
-dont végétaux	133 412	105 693
-dont autres produits non affectés	178 780	203 614
<b>Total €</b>	<b>1 848 027</b>	<b>1 902 834</b>
<b>CHARGES OPÉRATIONNELLES (CO)</b>		
-dont charges affectées animales		
-dont charges affectées végétales		
-dont charges non affectées	1 076 216	1 087 927
<b>Total €</b>	<b>1 076 216</b>	<b>1 087 927</b>
<b>Marge brute (MB=PO-CO)</b>	<b>771 811</b>	<b>814 906</b>
<b>PRODUITS DE STRUCTURE (PS)</b>		
-dont DPU	115 741	109 695
<b>Total €</b>	<b>117 712</b>	<b>110 421</b>
<b>CHARGES DE STRUCTURE (CS)</b>		
- dont charges de structures hors amortissements	457 459	472 092
- dont amortissements	218 429	226 829
<b>Total €</b>	<b>675 887</b>	<b>698 921</b>
<b>Résultat courant = MB+PS-CS</b>	<b>213 636</b>	<b>226 406</b>



# ANNEXE 16



## Récépissé de dépôt d'une demande de permis de construire ou de permis d'aménager

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande de permis de construire ou d'aménager. Le délai d'instruction de votre dossier est de TROIS MOIS et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un permis tacite.

- Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire :
  - soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...);
  - soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier;
  - soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.
- Si vous recevez une telle lettre avant la fin du premier mois, celle-ci remplacera le présent récépissé.
- Si vous n'avez rien reçu à la fin du premier mois suivant le dépôt, le délai de trois mois ne pourra plus être modifié. Si aucun courrier de l'administration ne vous est parvenu à l'issue de ce délai de trois mois, vous pourrez commencer les travaux<sup>1</sup> après avoir :
  - adressé au maire, en trois exemplaires, une déclaration d'ouverture de chantier (vous trouverez un modèle de déclaration CERFA n° 13407 à la mairie ou sur le site officiel de l'administration française : <http://www.service-public.fr>);
  - affiché sur le terrain ce récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt;
  - installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site officiel de l'administration française : <http://www.service-public.fr>, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.
- Attention : le permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait :
  - dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
  - dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.

1 Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès la délivrance du permis et doivent être différés : c'est le cas des travaux situés dans un site classé, des transformations de logements en un autre usage dans les communes de plus de 200 000 habitants et dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ou des installations classées pour la protection de l'environnement. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n'entre pas dans ces cas.

(à remplir par la mairie)

Cachet de la mairie :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande de permis n° PC062103170001,  
déposée à la mairie le : 06072017  
par : SCEA Grand B. et D.  
fera l'objet d'un permis tacite<sup>2</sup> à défaut de réponse de l'administration trois mois après cette date. Les travaux pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.



2 Le maire ou le préfet en délivre certificat sur simple demande.

**Délais et voies de recours :** Le permis peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers : Il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis de construire respecte les règles d'urbanisme.







# PCAE

## Vérification des capacités des ouvrages de stockage des déjections ou de traitement des effluents

### Projet

*Exploitation et site(s) concernés par ce projet*

SCEA GRARD B ET D  
1 rue de Bhiucourt

Béhagnies

<i>Nom du site</i>	<i>Lieu dit</i>	<i>Commune</i>
siège - la Ferme		BEHAGNIES
site principal		BEHAGNIES
site secondaire		BOUSIES

*Organisme et technicien ayant réalisé ce projet*

Uriel RAGEOT

Chambre d'Agriculture 59-62

23/05/2017

# 1 - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

● IDENTIFICATION DE L'EXPLOITATION DU DEMANDEUR

SIRET

N° PACAGE

N° CHEPTEL

Adresse du siège de l'exploitation : **1 rue de Bhiucourt**

Lieu-dit : .....

Code postal : **62121** Commune : **Béhagnies**

Tél : .....

Département : **62 - Pas de Calais**

EXPLOITATION SOCIETAIRE OU INDIVIDUELLE

Dénomination sociale : **SCEA GRARD B ET D**

Forme juridique : **SCEA**

Exploitant(s)  Jeune agriculteur

+ 55 ans

Nom	Prénom	Date de naissance	Signature
<b>GRARD</b>	<b>Bruno</b>		
<b>GRARD</b>	<b>Damien</b>		

● CONSEILLER AYANT REALISE LE DIAGNOSTIC

Nom du conseiller	Organisme	Date	Signature
<b>Uriel RAGEOT</b>	<b>Chambre d'Agriculture 59-62</b>	<b>23/05/2017</b>	

● ZONAGE

- zone vulnérable zone B (petite région : Artois)  
 zone de montagne

● RSD

- ICPE  déclaration  
 enregistrement  
 autorisation

Date récépissé,  
enregistrement ou autorisation

Effectifs déclarés ou autorisés

<b>Veaux de boucherie ou Bovins à l'engrais</b>	<b>2679</b>
<b>Vaches laitières</b>	
<b>Vaches allaitantes</b>	
<b>Porcs (équivalents)</b>	
<b>Volailles et Gibiers à plumes (équivalents)</b>	
<b>Lapins</b>	
<b>Autres</b>	

- > 2 000 places porcs  > 30 000 places volailles  
 > 750 places truies  > 40 000 places volailles

● OPTIONS DE CALCUL DU DOSSIER

- Capacité réglementaire selon temps de présence des animaux

- Pluie mensuelle à stocker en mm /mois station : Artois

	sep	oct	nov	déc	jan	fév	mar	avr	mai	jun	juil	aou	mm /an
sur fosse	0	35	51	62	50	30	16	0	0	0	0	0	244
autres surfaces	23	35	51	62	50	30	22	18	23	25	25	25	387

● SITUATION AU REGARD DU PMPOA

- PMPOA 1  (réceptionné) PMPOA 2  en cours  
 réceptionné

**2 - Descriptif du cheptel - Ruminants**

Effectif moyen, Catégorie animale	Unité de fonctionnement	alim. teneur moy. indic.	Exploit.	Bâtiment	Plein-air	Pâturage	Stockage
<b>250 Bovin engrais &gt; 2ans</b>	A1-A2 Couloir ou caniveau de raclage couvert		12,0 mois	12,0 mois			
	• Fumier compact	6,8 kgN/t	18 250 kgN	18 250 kgN			STO1
<b>376 Bovin engrais-500 kg</b>	A4-A5-A6 Couloir ou caniveau de raclage couvert		12,0 mois	12,0 mois			
	• Fumier compact	5,6 kgN/t	15 228 kgN	15 228 kgN			STO2
<b>160 Bovin engrais-500 kg</b>	A3 Aire de couchage paillée "intégrale"		12,0 mois	12,0 mois			
	• Fumier très compact de litière accumulée	6,2 kgN/t	6 480 kgN	6 480 kgN			STO1+STO2
<b>96 Bovin engrais-500 kg</b>	P1ÂP5 Aire de couchage paillée "intégrale"		12,0 mois	12,0 mois			
	• Fumier très compact de litière accumulée	7,2 kgN/t	3 888 kgN	3 888 kgN		538 t	STO1+STO2
<b>220 Bovin engrais &gt; 2ans</b>	P1ÂP5 Aire de couchage paillée "intégrale"		12,0 mois	12,0 mois			
	• Fumier très compact de litière accumulée	7,2 kgN/t	16 060 kgN	16 060 kgN		2 222 t	STO1+STO2
<b>50 Bovin engrais 6m-1an</b>	P6 Aire de couchage paillée "intégrale"		12,0 mois	12,0 mois			
	• Fumier très compact de litière accumulée	3,5 kgN/t	1 000 kgN	1 000 kgN		284 t	STO1+STO2
<b>484 Bovin engrais 6m-1an</b>	A7-A8 Aire de couchage paillée "intégrale"		12,0 mois	12,0 mois			
	• Fumier très compact de litière accumulée	3,5 kgN/t	9 680 kgN	9 680 kgN		2 744 t	STO2+STO1
<b>308 Bovin engrais 6m-1an</b>	A7-A8BIS Aire de couchage paillée "intégrale"		12,0 mois	12,0 mois			
	• Fumier très compact de litière accumulée	3,5 kgN/t	6 160 kgN	6 160 kgN		1 746 t	STO1+STO2
<b>616 Bovin engrais-500 kg</b>	A9-A10 Aire de couchage paillée "intégrale"		12,0 mois	12,0 mois			
	• Fumier très compact de litière accumulée	6,3 kgN/t	24 948 kgN	24 948 kgN		3 992 t	STO1+STO2
<b>120 Bovin engrais 6m-1an</b>	B20 Aire de couchage paillée "intégrale"		12,0 mois	6,0 mois		6,0 mois	
	• Fumier très compact de litière accumulée	3,5 kgN/t	2 400 kgN	1 200 kgN		1 200 kgN	SC-S2
<b>120 Bovin engrais 6m-1an</b>			6,0 mois			6,0 mois	
			1 200 kgN			1 200 kgN	
<b>Total</b>			<b>105 294 kgN</b>	<b>102 894 kgN</b>		<b>2 400 kgN</b>	ED = Epannage Direct

2/4

### 3 - Détail des quantités à épandre, imports / exports

	Stockage, Epandage direct, Import	Quantités annuelles		kgN /t, m³	t, m³ /ha /an	Surfaces épandues													
		kgN	t, m³			en propre	mis à disp.	t, m³ /ha /an	sep	oct	nov	déc	jan	fév	mar	avr	mai	jun	juil
STO1	+STO2 (gestion commune) F+A	101 694	14 378 t	7,1 /t	40,0 t	2,31 ha													
STO1B	Fosse non couverte (purin, jus, liquide) E	0	7 m³	0,0 /m³	39,3 t	7,25 ha	185,00 ha												
SC-S2	A	1 200	340 t	3,5 /t	26,0 m³	0,65 ha													

Types de produits :

A= litière accumulée, F= fumier compact, M= fumier mou, L= lisier, P= purin, S= fientes sèches, H= fientes humides, B= boues, E= autres effluents



### 4 - DETAIL DES CAPACITES DE STOCKAGE FORFAITAIRES zone B

Station météo : Arois

Prise en compte du temps de présence dans le calcul de la capacité réglementaire.

Origine	Mode de logement	Mode d'alimentation	Quantité de paille	Périodicité de curage/racage	Type de produit	Catégorie animale	Nombre d'animaux, m <sup>2</sup> volailles de chair, m <sup>2</sup> silo	Durée réglementaire	Temps présence >	Durée(s) de référence	Durée(s) prod. lit. acc.	Capacités (s) utiles (s) de référence et corrigée par animal	Répartition standard référence	Répartition sur l'aire de vie	Répartition lit ou écurage	Selon poids, âge, aliment., production	Selon la hauteur de fumer	Capacité utile réglementaire
<p><b>STO1 Fumière couv. pente arrière + 3 murs (2,50m)</b> 778 m<sup>2</sup></p> <p><input type="checkbox"/> Concerné par le projet <input type="checkbox"/> Réalisé dans le cadre du PMPOA1</p>																		
A1-A2	Couloir ou caniveau de racage couvert			3l/m	FC	BV2	250	2,0	2,0	2		2,40 m <sup>2</sup> 0,6 x 4,00 m <sup>2</sup>				120%	0,50 1/1 1/2	360,0 m <sup>2</sup>
A3	Aire de couchage paillée "Intégrale"			1l/m	FTCa	BV1-5	160	2,0	2,0	4	2	0,75 m <sup>2</sup> +0,600 x 1,25 m <sup>2</sup> 0 x 1,80 m <sup>2</sup>			50%	80%	0,70 1,6/1,6 1,6/2,3	33,4 m <sup>2</sup>
PrAP5	Aire de couchage paillée "Intégrale"			1l/m	FTCa	BV1-5	96	2,0	2,0	4	2	0,75 m <sup>2</sup> +0,600 x 1,25 m <sup>2</sup> 0 x 1,80 m <sup>2</sup>			50%	80%	0,70 1,6/1,6 1,6/2,3	20,0 m <sup>2</sup>
						BV2	220	2,0	2,0	4	2	0,75 m <sup>2</sup> +0,600 x 1,25 m <sup>2</sup> 0 x 1,80 m <sup>2</sup>			50%	120%	0,70 1,6/1,6 1,6/2,3	68,9 m <sup>2</sup>
P6	Aire de couchage paillée "Intégrale"			1l/m	FTCa	BV0	50	2,0	2,0	4	2	0,75 m <sup>2</sup> +0,600 x 1,25 m <sup>2</sup> 0 x 1,80 m <sup>2</sup>			50%	70%	0,70 1,6/1,6 1,6/2,3	9,1 m <sup>2</sup>
A7-A8	Aire de couchage paillée "Intégrale"			1l/m	FTCa	BV0	484	2,0	2,0	4	2	0,75 m <sup>2</sup> +0,600 x 1,25 m <sup>2</sup> 0 x 1,80 m <sup>2</sup>			50%	70%	0,70 1,6/1,6 1,6/2,3	88,4 m <sup>2</sup>
A7-A8B1	Aire de couchage paillée "Intégrale"			1l/m	FTCa	BV0	308	2,0	2,0	4	2	0,75 m <sup>2</sup> +0,600 x 1,25 m <sup>2</sup> 0 x 1,80 m <sup>2</sup>			50%	70%	0,70 1,6/1,6 1,6/2,3	56,2 m <sup>2</sup>
A9-A10	Aire de couchage paillée "Intégrale"			1l/m	FTCa	BV1-5	616	2,0	2,0	4	2	0,75 m <sup>2</sup> +0,600 x 1,25 m <sup>2</sup> 0 x 1,80 m <sup>2</sup>			50%	80%	0,70 1,6/1,6 1,6/2,3	128,6 m <sup>2</sup>
<p><b>STO2 Fumière couv. pente arrière + 3 murs (2,50m)</b> 778 m<sup>2</sup></p> <p><input type="checkbox"/> Concerné par le projet <input type="checkbox"/> Réalisé dans le cadre du PMPOA1</p>																		
A4-A5-A1	Couloir ou caniveau de racage couvert			3l/m	FC	BV1-5	376	2,0	2,0	2		2,40 m <sup>2</sup> 0,6 x 4,00 m <sup>2</sup>				80%	0,50 1/1 1/2	361,0 m <sup>2</sup>
A3	Aire de couchage paillée "Intégrale"			1l/m	FTCa	BV1-5	160	2,0	2,0	4	2	0,75 m <sup>2</sup> +0,600 x 1,25 m <sup>2</sup> 0 x 1,80 m <sup>2</sup>			50%	80%	0,70 1,6/1,6 1,6/2,3	33,4 m <sup>2</sup>
PrAP5	Aire de couchage paillée "Intégrale"			1l/m	FTCa	BV1-5	96	2,0	2,0	4	2	0,75 m <sup>2</sup> +0,600 x 1,25 m <sup>2</sup> 0 x 1,80 m <sup>2</sup>			50%	80%	0,70 1,6/1,6 1,6/2,3	20,0 m <sup>2</sup>